

Procès-verbal de la séance du conseil municipal de la commune de Villeneuve-la-Rivière, du 23 février 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-trois février à 19h00mn, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick PASCAL, maire de la commune.

Présents (es) :

Mesdames Corinne TUTUNDJIAN DAURIACH, Fatma SOUCI, Mélanie SARRAN (arrivée à 7h15 ne participe pas aux délibérations, uniquement présente lors des questions diverses.)

Messieurs Patrick PASCAL, Pierre-Henri DAURIACH, Emmanuel BANSEPT, Roland CALS, Jérôme GONZALES, Laurent ALSINA et Mickaël BELTRAN.

Absents excusés (ées) : Mesdames Morgane FRANCO, Anabel CORREA, Véronique FREIXE et Laura DALMASES et Monsieur Louis MARRASSE.

Madame Anabel CORREA a donné procuration à Monsieur Pierre-Henri DAURIACH ;
Madame Véronique FREIXE a donné procuration à Monsieur Patrick PASCAL.

Madame Corinne DAURIACH a été nommée secrétaire.

-Approbation du procès-verbal de la séance 16 février 2023 :

le Conseil Municipal à l'unanimité approuve la rédaction du procès-verbal de la séance 16 février 2023.

NOM /PRÉNOM	Pour	Contre	Abstention
M. PASCAL Patrick	X		
M. ALSINA Laurent	X		
Mme TUTUNDJIAN - DAURIACH Corinne	X		
M. DAURIACH Pierre-Henri	X		
Mme SOUCI Fatma	X		
M. MARRASSÉ Louis			
M. CALS Roland	X		
Mme CORREA Anabel	X		
FREIXE Véronique	X		
M. BANSEPT Emmanuel	X		
Mme SARRAN Mélanie			
M. BELTRAN Mickaël	X		
M. GONZALES Jérôme	X		
Mme FRANCO Morgane			
Mme DALMASES Laura			

Convention pour l'organisation d'opérations conjointes de marketing territorial à rayonnement communautaire avec la communauté urbaine Perpignan Méditerranée Métropole pour l'année 2023 :

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que dans le cadre de ses compétences, notamment en matière de développement et d'aménagement économique, social et culturel de l'espace communautaire et d'action extérieure et plus généralement dans le souci constant de favoriser le rayonnement communautaire, Perpignan Méditerranée Métropole (PMM) souhaite consacrer une partie de ses actions de marketing territorial à des manifestations et actions de communication, événementiels ou protocolaires mettant en valeur le territoire et la richesse de ses offres.

PMM souhaite mener avec la commune de Villeneuve-la-Rivière des opérations de marketing territorial conjointes pour les manifestations dont elle a détecté l'intérêt en tant qu'actions de proximité renforçant le rayonnement communautaire et l'attractivité du territoire.

Dans le cadre de sa participation conjointe, PMM prendra en charge un montant de 5 000 € pour l'année 2023.

Les opérations de marketing consacrées à cette participation conjointe sont les suivantes :

OPERATION 1				
NOM	Concerts + deux fêtes patronales			
DATE	fêtes patronales 23 août et 27 décembre			
DESCRIPTIF				
	DEPENSES TTC		RECETTES TTC	
	Objet	Montant TTC	Objet Part	Montant TTC
	Communication	300	Commune	2500
	Prestataires	4000	PMM	2500
	Divers	700	Autres	
	TOTAL	5000	TOTAL	5000
OPERATION 2				
NOM	Fête de l'orange			
DATE	05/03/2023			
DESCRIPTIF				
	DEPENSES TTC		RECETTES TTC	
	Objet	Montant TTC	Objet Part	Montant TTC
	Communication	200	Commune	1250
	Prestaires	1600	PMM	1250
	divers	700	Autres	
	TOTAL	2500	TOTAL	2500
OPERATION 3				
NOM	Marché de Noel			
DATE	Entre le 2/12 ET LE 10/12/2023			
DESCRIPTIF				
	DEPENSES TTC		RECETTES TTC	
	Objet	Montant TTC	Objet Part	Montant TTC
	Communication	200	Commune	1250
	Prestaires	1600	Part PMM	1250
	Divers	700	Autres	
	TOTAL	2500	TOTAL	2500

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Monsieur le Maire, Patrick PASCAL, donne lecture à l'assemblée de la convention et propose à l'assemblée de délibérer.

Où l'exposé de son Président, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, des membres présents et représentés :

NOM /PRÉNOM	Pour	Contre	Abstention
M. PASCAL Patrick	X		
M. ALSINA Laurent	X		
Mme TUTUNDJIAN - DAURIACH Corinne	X		
M. DAURIACH Pierre-Henri	X		
Mme SOUCI Fatma	X		
M. MARRASSÉ Louis			
M. CALS Roland	X		
Mme CORREA Anabel	X		
FREIXE Véronique	X		
M. BANSEPT Emmanuel	X		
Mme SARRAN Mélanie			
M. BELTRAN Mickaël	X		
M. GONZALES Jérôme	X		
Mme FRANCO Morgane			
Mme DALMASES Laura			

APPROUVE les termes de la convention relative à l'organisation d'opérations conjointes de marketing territorial à rayonnement communautaire avec la communauté urbaine Perpignan Méditerranée Métropole pour l'année 2023.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes pièces utiles en la matière.

Questions diverses :

- Proposition d'acquisition du local HLM commercial.
- AMI pour les véhicules électriques : le conseil n'est pas intéressé.
- Réunion publique du 10 mars 2023 :
 - Flyer et lettre d'accompagnement réalisés.
 - Flyer sur appel à candidature « Environnement »
⇒ Distribution le 1^{er} mars de ces deux documents.

Séance levée à 19h30.

La secrétaire



Corinne DAURIACH

Le Maire



Patrick PASCAL